

UNDT/2016/053, Tarr

Décisions du TANU ou du TCNU

Soufflement que le demandeur avait été informé des décisions administratives respectives le 12 août 2014, et non en septembre 2014, comme le soutient le demandeur, le Tribunal a conclu que la demande d'évaluation de la gestion du demandeur, datée du 6 novembre 2014, n'a pas été soumise en temps opportun. En conséquence, le Tribunal a jugé qu'il n'avait aucune compétence pour considérer les affirmations respectives des parties sur le fond de l'affaire et que la demande du demandeur n'était pas à recevoir. Évaluation de la gestion: L'obligation de dépôt en temps opportun d'une demande d'évaluation de la gestion avant de soumettre une demande devant le tribunal a été invariablement confirmée par le Tribunal d'appel, et confirmée comme première étape obligatoire du processus d'appel. Le tribunal n'a aucune compétence pour renoncer aux délais pour le dépôt des demandes d'évaluation de la gestion avec le MEU ou à y faire exception; Par conséquent, le tribunal n'a pas compétence pour examiner les décisions qui n'ont pas été soumises à une demande en temps opportun d'évaluation de la gestion.

Décision Contestée ou Jugement Attaqué

La requérante a contesté les décisions refusant de a) payer son allocation de subsistance quotidienne («DSA») au-delà de la période initiale de 30 jours de sa tâche à Entebbe, en Ouganda et b) lui payer son ajustement après l'ajustement, l'allocation de difficulté et l'allocation de difficulté supplémentaire au niveau de la Tarif applicable à ses postes de service, à savoir Monrovia, Libéria.

Principe(s) Juridique(s)

N / A

Résultat

Rejeté sur la recevabilité

Applicants/Appellants

Tarr

Entité

BSCI

Numéros d'Affaires

UNDT/GVA/2016/14

Tribunal

TCNU

Lieu du Greffe

Genève

Date of Judgement

4 Mai 2016

Duty Judge

Juge Meeran

Language of Judgment

Anglais

Type de Décision

Jugement

Catégories/Sous-catégories

Compétence / recevabilité (TCNU ou première instance)

Contrôle hiérarchique

Matière (ratione materiae)

Droit Applicable

Statut du personnel

- Disposition 11.2
- Disposition 11.2(c)

TCNU Statut

- Article 8.1(c)

Jugements Connexes

2012-UNAT-273

2013-UNAT-338

2015-UNAT-558

2010-UNAT-036

2010-UNAT-079

2010-UNAT-072

2010-UNAT-074

2011-UNAT-108

2011-UNAT-169

2012-UNAT-191

2013-UNAT-335

2012-UNAT-196

2012-UNAT-271